Image not found or type unknown

Défout double vitrage grande dimenssion

Par **kerdal**, le **15/02/2017** à **12:07**

Bonjour,
Une entreprise sélectionnées pour le lot menuiserie extérieure lors d'une grosse rénovation/transformation (PC + architecte) une baie vitrée double vitrage de 6600mm x 2400 mm triple coulissants trois rails remplaçant l'intégralité d'un mur, réception des travaux 05/11/2012.
le vitrage du coulissant central a cassé et à été remplacé (couvert par couverture assurance bris de vitre) toujours par la même entreprise en mars 2014. Ce double vitrage 2020mm x 2050mm (très lourd : 220Kg) à nécessité la mobilisation d'une équipe de 6 personne de l'entreprise. Un an après la pose 11/2015 de la buée et des coulures apparaissent entre les deux lames de verre. Malgré de multiple relances, mail RC+AR tf, visite l'entreprise reste muette et je pense fait jouer la montre.
Ma question, est ce du ressort de la garantie décénnale ou biénnale ? Pour la biénnale la prescription court elle à partir de la date de la pose ou de la date de la découverte du problème ?
En fin qu'elle action dois je entreprendre ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés